Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260702-2026_84-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 84

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	**23**
Représentés :	**03**
Votants :	**26**

Date de la convocation : 24 juin 2026 | **Date de l'affichage :** 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE –

Excusés : Thierry BARRON – Véronique BRASSIER pouvoir à Anne TAILLANDIER – Madeleine VIEL pouvoir à Angélique NOBLANC – Clément VAN CAUTEREN pouvoir à Maxime ROCHETTE -

Anne TAILLANDIER a élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : FINANCES - TARIFICATIONS DES SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE - (Nomenclature : 7.10) -

M. le Maire laisse la parole à M. Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances, pour la présentation de ce dossier.

Il rappelle que, par délibération n° 2025-66 du 1er juillet 2025, les tarifs du restaurant scolaire pour ***l'année 2025 – 2026***, ont été fixés comme suit :

Repas enfant (Ecole maternelle – Ecole élémentaire – Ecole La Providence)	4,20 €
Repas stagiaires de l'école La Providence	4,20 €
Repas agent communal ou intercommunal ou stagiaire intercommunal	5,75 €
Repas agent ou bénévole aidant à l'encadrement des maternelles et des élémentaires ou stagiaire communal	Gratuité
Repas enseignant et élu	6,95 €
Retraités guerchais	6,95 €
Repas n'ayant pas été réservé au préalable	Prix du repas + 2,00 €

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260702-2026_84-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DÉCIDE de reconduire les tarifs pour la restauration scolaire, comme ci-dessus à compter de l'année scolaire 2026 – 2027,***
- ***MANDATE M. le Maire pour en informer les services concernés.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 8 juillet 2026

Anne TAILLANDIER
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr